



**Bulletin d'Information de l'Association Amicale des Résidents de CHATEL – B.P. n° 34 – 74390 – CHATEL**  
Site Internet : [www.residentschatel.com](http://www.residentschatel.com) - Courrier électronique e-mail : [residentschatel@residentschatel.com](mailto:residentschatel@residentschatel.com)  
Site internet du Val d'Abondance : [valdabondance.com](http://valdabondance.com)

## LE MOT DU PRESIDENT

Je m'adresse à vous pour la première fois cette année et j'ai le plaisir de le faire dans un bulletin «Entre Nous» entièrement en couleurs et très riche dans son contenu. En couleurs, comme ils le seront tous dorénavant, et au contenu riche. Vous y trouverez en effet outre les nombreuses informations habituelles sur la vie de notre station préférée, le compte rendu de notre Assemblée Générale du 28 décembre dernier, la relation en images du 14ème Trophée de Ski couru le 30 décembre, ainsi que celle d'une ballade en raquettes organisée le 31 décembre par Claude Hindrychx, administrateur nouvellement élu. C'est l'occasion pour moi de lui souhaiter la bienvenue au sein du Comité dans ces colonnes. Vous trouverez d'ailleurs ci-dessous la composition du Comité pour 2005, définie par ses membres le lendemain de l'AG.

Comme l'a annoncé Philippe THOULE, Maire de Châtel, lors de l'AG, l'année 2005 verra naître de profonds changements dans la tarification des Remontées Mécaniques, tant pour le Public que pour les Résidents qu'ils soient permanents ou secondaires. Cette nouvelle tarification sera applicable pour la saison prochaine et l'AARC est étroitement associée par la SEML à la définition des conditions qui nous seront réservées. Cela résulte de notre volonté indéfectible de défendre vos intérêts et celle de la commune solennellement réaffirmée par Philippe THOULE, le soir de l'AG de travailler dans ce domaine en collaboration avec votre Association. Vous trouverez dans ce bulletin une information précise de l'avancement de ces négociations. Tout n'est pas réglé, mais cette manière de procéder, démontre s'il en était encore besoin, que notre démarche vis-à-vis de la Commune empreinte de relations cordiales, démarche que je défend dans la continuité de mes prédécesseurs est la seule à même d'assurer la défense efficace des Résidents. Le fruit de cette démarche que l'on peut constater dans la négociation en cours, n'est en outre possible qu'à travers une action associative totalement inenvisageable à titre individuel.

Enfin, il est important pour moi de vous informer que sur ma proposition et avec l'accord unanime du Comité, l'AARC a adressé un chèque de 500€ à la Croix Rouge Française au profit des sinistrés d'Asie du Sud Est. Le montant adressé correspond à l'excédent réalisé sur l'exercice 2004.

Vous trouverez en outre, ci-dessous, un nouvel appel de la cotisation 2005. En effet un dysfonctionnement intervenu entre l'imprimeur et le routeur a fait que nombre d'entre vous n'ont pas reçu celui transmis avec la convocation à l'AG dans le bulletin de décembre.

Bonne lecture !

Gérard VAN LOO

## COTISATION 2005

LA COTISATION POUR 2005 RESTE INCHANGÉE PAR RAPPORT A L'ANNÉE DERNIÈRE, soit 18 € que vous voudrez bien nous faire parvenir rapidement par chèque à l'ordre de :

ASSOCIATION AMICALE DES RESIDENTS DE CHATEL  
BOITE POSTALE n° 34 - 74390 CHATEL

en mentionnant votre nom – prénom – n° d'adhérent  
adresse de votre domicile – adresse complète à CHATEL.

Nous remercions d'avance les adhérents concernés de remplir leur engagement.

Le Trésorier

## UNE DEUXIEME .....

Le 31 décembre, par une superbe journée, soleil et neige fraîche, une sortie raquette a été organisée par Claude HINDRYCHX – Rendez vous a été donné à 9h30 devant le restaurant KANDAHAR, où une douzaine de courageux se sont rencontrés, après avoir chaussé les raquettes, certains aidés par Claude, le départ est lancé.. ! Un très beau parcours le long de la Dranse, sur les bords de la piste de ski de fond, avec les recommandations de Claude qu'il ne fallait pas marcher sur le traçage. Parcours pas fatiguant du tout sans grande montée. Vers midi direction restaurant du KANDAHAR, où un repas nous attendait. L'après midi les plus courageux se sont rendus, toujours en raquette au col du Saix qui était en plein soleil.. !

## THE WORD OF THE PRESIDENT

I address you for the first time this year and I enjoy doing it in a bulletin "Entre Nous" entirely coloured and whose contents is very rich. They will all be coloured from now and rich in their contents. Actually, you will find, in addition to the numerous usual information about the life of our favourite resort, the report of our General Meeting on Dec 28th, the pictures of the fourteenth Ski Trophy performed on Dec 30th as well as a snowshoe excursion organised on Dec 31st by Claude Hindrychx who has just been elected administrator. It gives me the opportunity to address him a warm welcome among our Committee in these columns. You will see further the composition of the 2005 committee, defined by its members the day following the G.M.

As Philippe Thoule, Major of Chatel, announced it during the General Meeting, the year 2005 will see important changes concerning the tariffs of the ski-lifts for the public as well as for the Residents, permanent or secondary. These new tariffs will apply for the next season and the AARC is closely associated by the SEML to the definition of the conditions that will be reserved for us. This is the result of our indefectible will to defend your interests, and the one of the town, solemnly reaffirmed by Ph.Thoule on the evening of the G.M. to work in this field together with your Association. You will read in this bulletin a precise information about the progress of these negotiations. Everything is not settled, but this way of proceeding proves, if there was any need, that it is the only way of insuring the adequate defence of the residents.

Eventually, it is important to me to inform you that on my suggestion and with the unanimous agreement of the Committee the AARC has sent a cheque of 500€ to the French Red Cross in favour of the victims of South East Asia. The amount of the cheque corresponds with the excess of the financial year 2004.

You will find below a reminder to the 2005 subscription in case you haven't got it with the December issue. Have a pleasant reading !

## COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE

Lors de la réunion du Comité du 29 décembre 2004, ont été votés au Conseil d'Administration :

Albert FLANDIN	<b>Président d'honneur</b>
<b>Bureau</b>	
Gérard VAN LOO	<b>Président</b>
Christiane SIFFER	<b>Vice Présidente et secrétaire</b>
Patrick HAMEL	<b>Vice Président</b>
Lucien LUCAS	<b>Trésorier</b>
<b>Administrateurs</b>	
Monique SÉGAL	<b>Trésorière Adjointe</b>
Jean Louis WACHÉ, Georges SÉGAL, Alain FOUROT, Claude HINDRYCHX	



## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 28 décembre 2004**

Malgré les difficultés de déplacement entraînées par les abondantes chutes de neige, c'est devant une assistance presque aussi nombreuse que les années précédentes que Gérard VAN LOO, Président ouvre cette Assemblée Générale 2004. Il remercie l'assemblée de s'être déplacée et présente à l'assistance le programme de cette soirée : Il confirme la venue de Monsieur le Maire vers 19 heures, et excuse Mr Jean François VUARAND, Directeur de l'Office du Tourisme qui vient de l'aviser de son absence très probable à notre Assemblée, car il est retenu à Annecy. Il nomme un Président de séance : Mr Patrick HAMEL Vice Président de l'AARC ainsi que 2 scrutateurs : Mr Alain FOUROT et Mme ASLINE.

### **RESOLUTION 1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.**

Nous sommes cette année 585 adhérents, soit un peu moins que l'an dernier. La quarantaine de nouveaux adhérents, ne compense que partiellement 60 adhérents qui nous ont quitté soit en raison de la vente de leur appartement, soit par radiation car de nombreux courriers nous reviennent pour adresse inconnue, les adhérents changeant d'adresse principale sans nous en aviser. Ce résultat est assez satisfaisant car cela représente environ 25% des résidences secondaires. Nous allons prochainement faire une distribution de prospectus dans les boîtes aux lettres pour nous faire connaître car bien souvent les propriétaires ignorent notre existence, il faut que nous soyons le plus représentatif possible dans la commune. Nos relations avec la Commune, l'Office du Tourisme, la SEML sont continues soit lors de notre présence à CHATEL, soit par courrier ou par e-mail. Toutes les questions sont traitées très rapidement.

Nous avons eu comme tous les ans nos activités habituelles, trophée de ski, réunion d'information d'été (130 personnes) et les sorties organisées par Christiane, en août ont eu beaucoup de succès, et nous continuerons bien entendu à le faire.

Toutes ces activités vous ont été détaillées dans nos bulletins d'information.

Une petite information pour tous. La Préfecture de la Haute Savoie a édité un plan départemental de prévention des risques majeurs (avalanches, inondations etc.) Tous les habitants de la Commune ainsi que les résidents sont tenus d'en être informés – Ce plan est à votre disposition à la Commune. Gérard VAN LOO vous engage à en chercher un exemplaire. Nous allons essayer de le scanner et de le publier dans le site de l'Association.

**L'Assemblée après avoir entendu l'exposé, approuve le rapport moral du président à l'unanimité.**

### **RESOLUTION 2 – RAPPORT FINANCIER et RAPPORT DU CONTROLEUR AUX COMPTES.**

La parole est donnée à Mr BERTRAND, contrôleur aux comptes, qui a pu disposer de toutes les pièces comptables et d'une comptabilité justifiant les opérations effectuées par le trésorier ainsi que le détail des comptes. Le rapport est établi le 28 novembre et il nous invite à approuver les comptes 2003/2004 tels qu'ils nous sont présentés.

Le rapport financier du trésorier figure dans le dernier bulletin. Gérard VAN LOO donne quelques renseignements supplémentaires sur ce rapport financier et il remercie le trésorier Lucien LUCAS, pour son travail sérieux et professionnel.

**L'assemblée, après avoir entendu le rapport financier et le rapport du contrôleur aux comptes donne quitus au trésorier pour sa gestion, à l'unanimité.**

### **RESOLUTION 3 – NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR – Mr Claude HINDRYCHX**

Gérard VAN LOO présente Mr Claude HINDRYCHX qui depuis longtemps fait partie des membres actifs, pour l'organisation des sorties raquettes et des sorties d'été et aide beaucoup Christiane dans ce domaine.

L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination d'un nouvel administrateur Mr Claude HINDRYCHX

En attendant l'arrivée de Mr le Maire, Gérard VAN LOO nous confirme le trophée du ski pour le 30 décembre, la neige étant tombée et l'ouverture de la piste du Linga étant maintenant garantie.

Il signale aussi une erreur du routeur qui assure la mise sous plis du bulletin, certains adhérents n'ont pas reçu la convocation à l'Assemblée Générale et l'appel de la cotisation 2005 qui lui est annexé, nous serons donc amenés à faire une relance d'appel à cotisation dans le prochain bulletin

Claude HINDRYCHX nous propose une sortie en raquettes qui partirait du terrain de tennis, à 9h30 le 31/12, ferait le tour du val d'Abondance, puis, après cette effort soutenu, se poursuivrait par un arrêt à l'hôtel KANDAHAR où un bon menu attendrait les sportifs.

Jean Louis WACHE nous communique qu'il a fait un travail sur les nouveaux statuts de l'Association, qui pourront être expédiés, sur demande à tous ceux qui le demanderont.

L'arrivée de Mr THOULE Philippe, Maire de Châtel. est saluée par le Président. Il trouve qu'il y a beaucoup de monde ce soir et félicite l'ensemble de l'assistance de s'être déplacée, malgré les mauvaises conditions météorologiques. Il est toujours très content de nous retrouver tous les ans, c'est une association qui fonctionne bien, il est toujours fidèle lecteur de nos bulletins qu'il apprécie beaucoup, et félicite Gérard VAN LOO pour son éditorial du mois de septembre, dans lequel il répondait à un adhérent qui trouvait que les contacts avec la municipalité étaient trop chaleureux. L'état d'esprit des élus vis-à-vis des résidents a beaucoup changé, et les contacts de la Municipalité avec les résidents sont beaucoup plus chaleureux. Il espère que les relations continueront toujours d'être bonnes à l'avenir et ce dans l'intérêt de tous. Prochainement il prendra contact avec le Président et les membres du bureau, car des changements dans les tarifs des remontées mécaniques auront lieu, et il demandera l'avis des responsables de l'association avant de prendre une décision (bien sûr il ne pourra pas faire les remontées mécaniques gratuites !)

Un nouveau télésiège à Pré la Joux vient d'être réalisé; un télésiège débrayable 6 places, dont le prix de revient est de 5 Millions d'€. Quelques aménagements se feront au fil des ans, remplacement des caisses ALGECO qui ne sont que provisoires, après étude, par des caisses dans un chalet.

En ce qui concerne les pistes, une nouvelle piste derrière le restaurant La Perdrix Blanche et qui passe sur un petit pont sur la Dranse est à l'étude. L'année prochaine une piste sera créée au sommet du nouveau télésiège de Pré la Joux.

Les nouvelles télécabines de SUPERCHATEL ont été installées. Les révisions sur les télécabines coûtent très cher – la révision d'une cabine coûte environ 8000 € pour une durée de 5 ans. Une cabine neuve coûte 15.000 € pour 15 ans minimum. Le choix du remplacement économiquement très pertinent a donc été fait et le changement des cabines a été réalisé. Les nouvelles cabines au nombre de 40 (auparavant il y en avait 35) sont plus confortables et offrent une vue panoramique Le débit a donc été augmenté de 15% environ. Un nouveau petit télésiège a été installé le « Pré la Vieille » sur le territoire suisse près du télésiège de chalet neuf – Les pistes de Cornebois ont été réaménagées.

L'aménagement des trottoirs continue sur la route de Thonon en direction de la boucherie Tochet.

Le carillon des Portes du Soleil 12 cloches a été installé sur le rocher de la chapelle de Plaine Dranse.

Des nouvelles caisses sont en cours de finition à Super Châtel, (pour fin janvier) car l'ancienne discothèque a été rachetée par la Sté des Remontées Mécaniques (environ 500 m2) À ce sujet, une nouvelle discothèque s'est ouverte au lac de Vonnes.

Les remontées mécaniques appartiennent à la Commune, qui en confie la gestion à travers une délégation de Service Public La procédure de renouvellement de cette DSP a débuté en 2004. Elle se termine en ce moment par la rédaction de la Convention dont la signature ne doit plus tarder. 3 sociétés avaient été intéressées, ce sera la SEML qui conservera la gestion des remontées mécaniques de CHATEL pour 15 ans. Le cahier des charges est plus contraignant pour la SEML car elle devra verser une redevance de 2% à la Commune sur le chiffre d'affaire en plus de la location des installations et ceci se rajoute aux 3% dus au département. (Soit 5% au total). Les tarifs seront très encadrés pour éviter les augmentations abusives et rester compétitifs. Les investissements à réaliser feront l'objet d'un plan contractuel sur 15 ans. Les tarifs cette année ne changeront pas, par contre pour l'année prochaine ils seront revus, ce sera d'ailleurs une refonte totale, mais avant de prendre une décision ferme sur ces tarifs, l'Association sera consultée.

Un petit train touristique circulera à CHATEL, la gestion en est confiée à la société Frossard et il sera payant.-

Il serait très souhaitable de trouver un endroit pour faire de la luge dans la station - la route des Freinets est envisagée – un test sera fait fin janvier – le soir à partir de 19 heures la route serait fermée aux véhicules

## QUESTIONS REPONSES

### 1 – **Que devient le bâtiment à côté du presbytère ?**

Ce bâtiment est propriété de la commune – un grand projet de salle de spectacle est envisagé entre le chalet Millet et ce bâtiment avec une couverture de la route des freinets pour prolonger la place qui est devant l'Office du Tourisme et ensuite faire des locaux en sous sol.

### 2 – **Les liaisons entre SUPER CHATEL et LINGA**

C'est un projet qui avance, le projet initial était un peu trop ambitieux, on nous a demandé de limiter les investissements. Le réexamen de ce dossier est en cours actuellement. Le projet de piste des Combes vers le Linga fait partie du même dossier, ainsi que la réouverture des pistes de Vonnes et de la Pointe du Midi.

### 3 – **Emprunt des livres à la bibliothèque – une adhérente présente s'étonne qu'il faille payer pour chaque livre emprunté.(0,50€ par livre) ; Pourquoi pas une redevance forfaitaire d'abonnement ?**

La bibliothèque n'est pas une bibliothèque municipale – et c'est un travail de bénévoles. Cette question est intéressante, et le Conseil municipal en sera informé.

### 4 – **Ne serait il pas possible d'avoir un tarif préférentiel pour le parking ?**

Gérard VAN LOO répond à cette question: Ce tarif préférentiel existait, le Sous Préfet de Thonon à exigé sa suppression, car c'est contraire à la constitution, cela constitue en effet une inégalité d'accès à un Service Public. Une réduction à titre individuel en raison de la seule qualité de contribuable à Châtel est illégale. Les jurisprudences allant dans ce sens sont nombreuses.

Le Conseil Municipal se plaint beaucoup du fait que certaines résidences n'ont pas de service de déneigement, ce qui rend les parkings de ces résidences inutilisables l'hiver et incite leurs occupants propriétaires ou locataires à garer leurs véhicules sur la voie publique. Il faudra certainement prendre des mesures contraignantes pour que les résidences déneigent les parkings. Il faut faire un effort, c'est dans l'intérêt de tous. Les permis de construire délivrés avec des accès comportant des pentes de plus de 12 % posent également des problèmes, et il faudra dans le nouveau PLU réglementer ces accès pour que les chalets soient accessibles l'hiver comme l'été.

### 5 – **Pendant les périodes hors saisons, Châtel est une station morte.**

Toutes les stations de sports d'hiver ont les mêmes problèmes, et les stations entre les saisons sont toutes des stations mortes.

La municipalité demande aux commerçants de faire des efforts, et elle leur demande de faire un roulement pour que tous les commerces ne soient pas fermés en même temps

### 6 – **Au milieu du village (face au magasin Mésière), des garages inoccupés très laids sont à côté d'une magnifique ferme, et occupent une place importante**

Le propriétaire va vendre son terrain et une construction est prévue.

### 7 – **Des ronds points sont ils prévus, et où ?**

Un cabinet a été missionné pour refaire l'aménagement du centre de Châtel - Le projet est déjà bien avancé, mais il sera réalisé sur plusieurs années car les investissements sont importants. Un premier rond point est prévu près de l'école primaire (maison Châlellane) et un deuxième rond point à hauteur du carrefour de Villapeyron A plus long terme un autre sera construit vers Vonnes (vers l'hôtel FLEUR DES NEIGES) afin (entre autres) de permettre d'effectuer un demi-tour ce qui est actuellement impossible sur cette route.

La route de liaison Petit Châtel vers Thonon est déjà bien avancée, tous les propriétaires ont déjà été contactés, certains ont donné leur aval, d'autres ne le donneront jamais, c'est une procédure qui risque de durer une ou deux années pour obtenir les autorisations mais on ira probablement vers des expropriations.

Le rond point de VILLAPEYRON est par contre déjà plus avancé en accord avec le Département. et le Conseil Municipal.

### 8 – **Des piétons marchent sur la route, et c'est un danger. car les voitures roulent trop vite.**

Les voitures roulent trop vite, on peut toujours mettre des panneaux 30 à l'heure, mais cela ne servira à rien. Il sera tenté de créer des petites chicanes à l'entrée de CHATEL pour essayer de faire ralentir les voitures, mais la route n'est pas trop large, c'est à l'étude...

### 9 – **Des enfants font de la luge vers le magasin de sport Daniel CRUZ (ancienne Savonnette) n'y a-t-il pas une route de prévue ?**

Effectivement il est prévu une route qui desservira la route de la piscine et qui sortira vers l'Hôtel FLEUR DES NEIGE. Le permis de construire des 3 chalets sous la résidence de VONNES, des résidences l'ANNA MARIA – CORINNA et VERONICA a été donné, à condition que la route soit communale. Un terrain est à traverser, où la Commune n'a pas encore l'accord des copropriétaires, il s'agit de la résidence SYLVIA, il y a quelques difficultés pour le traverser, mais les démarches nécessaires pour l'obtenir seront faites. S'il n'y a pas d'accord à l'amiable il faudra exproprier.

### 10 – **Pourriez vous nous donner le pourcentage d'endettement de la Commune de Châtel**

Mr THOULE ne peut pas répondre à cette question, il faudrait en faire la demande au secrétaire général. A la prochaine réunion il apportera des documents qui répondront à toutes vos questions. La trésorerie générale a rendu visite dernièrement à la Commune, depuis 2001 c'est géré plus sainement, réduction de la facture, gestion saine des Remontées Mécaniques au travers de la SEML, Sur demande des responsables de l'Association, tous les documents leur seront présentés.

Plus de questions n'étant posées, Gérard VAN LOO remercie Mr THOULE, et invite l'assemblée à se rendre au bar où un apéritif leur sera offert.

## Extrait des derniers CONSEILS MUNICIPAUX

- Le Cabinet PIANTA est retenu pour ses conseils dans la procédure de référé concernant un terrain au lieu-dit « Villapeyron » pour lequel la propriétaire a sollicité la désignation d'un expert judiciaire aux fins de déterminer dans quelles conditions cette parcelle enclavée doit bénéficier d'un droit de passage pour lui permettre d'accéder à la voie publique.
- La ville n'entend pas exercer le droit de préemption urbain de terrains non bâtis aux lieux dits « La Ravine » et « Loy » d'un échange de locaux dans un bâtiment en copropriété au lieu dit « sous le crêt » de la vente d'un hôtel au chef lieu, de terrains bâtis au lieu dit « les Avenières »
- Le Conseil Municipal est informé du courrier d'un résident du lieu-dit « le Roitet » demandant le changement de l'appellation du chemin de la Batarde ; de la venue d'une délégation de la station balnéaire de Saint Quay Portrieux (Côtes d'Armor) en mars 2005
- Approuve les décomptes définitifs dressés par le SELEQ 74 concernant les programmes d'électrification 2002 pour la mise en souterrain de réseaux et l'éclairage public dans les secteurs de l'Etringa, Vonnès, Alpenlake, l'éclairage public du stade et de la piste du Linga, le renforcement de l'alimentation électrique des chalets de Barbessine, le poste de transformation du tésésiège de la chaux des Rosées.
- Prend acte de la demande du SIAC dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule du 7 décembre 2004 au 25 janvier pour que CHATEL apporte son soutien en faveur du projet de désenclavement du chablais et de contournement de Thonon les Bains.
- Prend connaissance du phasage de la requalification du centre village et du coût des travaux proposés par le maître d'œuvre répartis sur quatre ans en tenant compte des impossibilités de travaux durant les saisons hivernale et estivale :
  - Automne 2005-printemps 2006 : carrefour rte de la Béchigne + accès entrée Parking souterrain
  - Automne 2006-printemps 2007 : carrefour route Petit Châtel + rte départementale au niveau de l'église
  - Automne 2007-printemps 2008 : carrefour RD 22/RD 228 au niveau de l'Office de Tourisme
  - Automne 2008-printemps 2009 : rte du centre –depuis son intersection avec la rte du Boude jusqu'au croisement avec la rte de Thonon en aval
- Décide l'attribution d'une subvention égale à 1€ par habitant, qui sera versée par l'intermédiaire d'une association pour venir en aide à un village sinistré de l'Asie du Sud-Est.
- Projet de travaux d'aménagement d'une piste forestière à l'amont du village sur le « Devant de Châtel » qui permettra d'améliorer l'accessibilité pour l'exploitation forestière et d'envisager une liaison ski au pied entre le secteur de Super Châtel et Vonne, pour lequel deux propositions de mission de maîtrise d'œuvre seront à présenter.

## Tarification des Remontées Mécaniques

Comme je vous l'ai annoncé dans le Mot du Président, la tarification des Remontées Mécaniques va évoluer sensiblement en particulier pour nous en 2005.

Tout d'abord, le montant des sommes reversées à la Commune et au département vont sensiblement être revues à la hausse en application de la nouvelle Délégation de Service Public récemment signée entre la Commune et la SEML. Vous en trouverez la définition dans les questions réponses du compte rendu de l'AG. En outre, c'est là qu'intervient la nouvelle la plus gênante pour nous, les remises accordées à **titre individuel aux « autochtones »** terme désignant dans ce cas les habitants de la Haute Savoie, dont nous faisons évidemment partie, n'est plus autorisée par le Sous Préfet de Thonon. En effet, s'agissant d'une DSP, il doit ratifier toutes les décisions prises par la Conseil d'Administration de la SEML. Et c'est à ce titre qu'il a déclaré la remise qui nous était accordée, illégale car constituant une discrimination d'accès à un Service Public. Tout d'abord, **il est important de préciser que cela ne concerne que les forfaits « Châtel » et non les forfaits « Portes du Soleil »** qui échappent pour le moment, en raison de leur caractère international, à cette interprétation très restrictive. Tout ce qui suit ne les concerne donc pas et la remise de 20% accordée aux autochtones sur les forfaits « saison PDS » n'est pas remise en cause. Pour les forfaits « Châtel », il n'est pas concevable ni pour nous ni pour la Commune et la SEML de rayer d'un trait de plume les avantages accordés depuis bientôt quinze ans. La problématique est de trouver un système de remises compatible avec les exigences légales. Christian RUFFET, Directeur Général de la SEML, à la demande de Philippe THOULE, nous a contacté en proposant deux possibilités. Ces deux systèmes de remise sont basés sur le caractère collectif de leur application et n'encourent donc plus la qualification de « discriminatoire » évoquée plus haut.

Le premier, **destiné à tous** est un système basé sur la prévente, système couramment utilisé dans l'édition sous le vocable de souscription. Une remise serait accordée à tout acheteur de forfait saison opérant son achat avant le 5 décembre.

Le second serait une vente en groupe, **destinée aux membres de l'Association des Résidents**. La démarche serait transparente pour les acheteurs qui achèteront toujours leurs forfaits à un guichet dédié de la SEML à la Maison Châtellane. Leur paiement serait fait à ce guichet à l'ordre de l'AARC qui rétribuera ensuite la SEML à travers des appels de factures périodiques. Il va de soi que ce système sera réservé **aux seuls Résidents adhérents de l'AARC et à jour de leur cotisation**. Ce système fera bien sûr l'objet d'une convention de vente signée entre la SEML et l'AARC.

Les taux de remise accordés ne sont pas définitivement fixés, la négociation est en cours et est sujette aux décisions prises en réunion de tarification. Cependant, nous avons dès maintenant l'assurance de Christian RUFFET, d'obtenir un taux plus avantageux pour la vente en groupe réservée à nos adhérents que pour la prévente ouverte à tous.

Les négociations sont toujours en cours mais les principes évoqués ci-dessus peuvent être considérés comme acquis, les modalités restant à définir concernant les taux de remise. L'objectif commun de la SEML et de l'AARC est bien entendu de maintenir les avantages accordés aux Résidents, ce dans un cadre légal inattaquable et répondant à deux critères essentiels :

- la maîtrise du contrôle des critères de remise (famille, etc..) conservée par la SEML
- Une collaboration étroite avec l'AARC entraînant une implication plus forte de celle-ci.

G. VAN LOO.



## CONCOURS PHOTO DE L'AARCA

Le thème de cette année était : « LE BOIS » - Mmes DZIAK Anne Marie et HEISSLER Francine de CHATEL ont été très bien classées (comme tous les ans) Toutes nos félicitations pour ces brillantes concurrentes. Toutes les photos sont présentées à l'Office de Tourisme de LA CHAPELLE D'ABONDANCE.

Prochain concours sujet : **LES CORNETTES DE BISE SOUS TOUS LES ANGLES**

Un indice doit permettre d'identifier le massif des Cornettes sur le cliché agrandi au format 13x19 minimum qui doit être accompagné d'un petit mot expliquant où il a été pris et du négatif. (Les photos numériques sont acceptées, imprimées au format 18x24 minimum) Envoi des clichés jusqu'au 30 Septembre 2005 – participation : 5 € par cliché – Nombreux lots de valeur.

Alors, vite à vos appareils ..... et bonne chance

## CARNET

C'est avec grande tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur **BOHRER Jean Pierre** résident au BALCON DU LAC, fidèle adhérent depuis de forts longues années à notre Association et qui est décédé à CHATEL, village qu'il aimait tant. Nous adressons à sa famille, toutes nos sincères condoléances.

## La pensée d'Albert FLANDIN

Certains hommes parlent durant leur sommeil, Il n'y a que les conférenciers pour parler pendant le sommeil des autres.

Albert CAPUS

## QUOI DE NEUF A CHATEL

(extraits des journaux « LE MESSAGEUR » et le « DAUPHINE »  
(ces informations n'engagent pas la responsabilité de l'Association)

### INCENDIE DANS UN CHALET

Un incendie s'est déclaré le 1er janvier 2005 vers 15h45 au premier étage du chalet « LES ROCHASSONS » au centre du village. Les pompiers locaux, dont le casernement se trouve pratiquement en face du chalet, étaient tout aussitôt sur les lieux. Ils ont rapidement circonscrit l'incendie qui avait pris dans la cuisine. Des renforts de Thonon les Bains avec la grande échelle ainsi qu'Abondance sont venus les épauler. Les sauveteurs ont utilisé une caméra thermique pour vérifier les éventuels foyers restants. Les locataires, partis au ski le matin sont arrivés sur les lieux en même temps que les secours. A priori, le foyer d'incendie pourrait avoir été occasionné par une bouilloire électrique restée branchée. Les secours étaient dirigés par le lieutenant Jean Luc VUARAND. Les logements voisins, n'ont pas subi de dégâts.



### INAUGURATION D'UNE NOUVELLE REMONTEE MECANIQUE

La station de CHATEL vient d'inaugurer une nouvelle remontée mécanique sur le secteur de Pré la Joux. Sa mise en place s'inscrit dans le cadre du remplacement du premier télésiège deux places construit il y a 25 ans pour créer un trait d'union entre le Linga et le domaine skiable de Montriond/Morzine/Avoriaz.

Elle permettra désormais aux skieurs de rejoindre directement le domaine de Cornebois et des Combes, souffrant en début de journée d'un manque de fréquentation.

A l'occasion de l'inauguration, le maire Philippe THOULE rappela que la délégation de service public pour la gestion de domaines skiables de Châtel pour les quinze années à venir venait d'être confiée à la SEML, rebaptisée la SAEM – « Cette délégation de service public prévoit désormais un plan neige à réaliser sur 15 années, mais la priorité reste cependant la liaison de nos deux domaines entre Super Châtel et le Linga, qui actuellement fait l'objet d'un dossier d'UTN que nous voulons faire aboutir le plus rapidement possible – Pour garder notre place au sein des grandes stations françaises nous devons incontestablement offrir un ski de qualité et des installations performantes, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé, objectif qui est d'ailleurs celui des stations des Portes du Soleil ».



### BENEDICTION DU CARILLON DES PORTES DU SOLEIL

Le carillon des Portes du Soleil fut béni par l'abbé Gaby d'Oche, qui rappela les significations et rendez vous que la cloche apportait dans la vie courante : mariage, baptême, deuil, catastrophe naturelle, mais aussi rassemblement de prière.

Philippe THOULE rappela à l'assistance nombreuse que c'est sur la conception de Bernard MAXIT, maire de La Chapelle d'Abondance qui l'a dessiné de façon à ce qu'elle s'intègre parfaitement sur ce rocher dit « La Pierre Longue ».

Chaque cloche porte le nom d'une station des Portes du Soleil, la plus grosse étant représentée par la plus petite, Torgon en Suisse, la plus petite celle de la station la plus importante, Châtel.

Ce carillon a été financé par la mairie de Châtel avec une participation de près de 50% des fonderies Paccard, et l'association des Portes du Soleil. Le souhait de M. TOULE, serait que chaque année une rencontre conviviale soit organisée en ce lieu.

### CHATEL SE DOTE D'UN TRAIN TOURISTIQUE

Le train touristique a été préféré à la calèche par le conseil municipal pour faire découvrir la station aux touristes en partenariat

Avec la société FROSSARD qui assure déjà le service Châtel bus.

Tracté par une locomotive de 120 CV ses trois wagons peuvent accueillir une soixantaine de passagers.

Il sillonne la station de 10 à 17 heures sur un circuit partant de l'office de tourisme pour se rendre au lac de Vonnes, aux Marmottons, au Linga et revenir au centre du village par la route de la Béchigne.

Tarifs : adultes 2 € - 12 ans 1 € - gratuité pour le - 4 ans.



### CREATION D'ITINERAIRES ET CIRCUIT RAQUETTES CHATEL MORGINS

Les deux stations offrent en commun 60 kilomètres de sentiers aménagés et balisés.

De chaque côté de la frontière on a constaté une baisse de fréquentation de l'activité de ski de fond, probablement liée au manque d'enneigement pendant plusieurs années, les pistes de fond ne sont en effet pas équipées de canons à neige.

C'est la mairie de Châtel qui assure la réalisation technique balisage traçage, sécurisation. L'Office quant à lui se charge de la promotion et l'information au public. « Nous pouvons dire après la campagne d'automne de salons, que le public est plutôt réceptif quant cette création. La nouveauté réside surtout dans le fait que nous nous sommes organisés, entre Châtel et Morgins, pour apporter une offre cohérente d'une part par rapport au territoire, et d'autre part, par rapport à l'attente des clientèles » nous précise Jean François VUARAND Directeur de l'Office de tourisme côté français.

Une carte commune des tracés montrant les différents tracés avec des explications de type topo guide qui permettent à tout un chacun de se promener sans se perdre a été créée. 23 circuits sont détaillés représentant plus de soixante kilomètres dans cette nature hivernale dans toute sa beauté et sa diversité. Ces itinéraires sont à retirer auprès des offices de Morgins et de Châtel.

### PLONGEE DANS LES EAUX DU LAC DE VONNES

Nouveau lieu de plongée : le lac de Vonnes. Equipés d'une combinaison étanche, d'une bouteille d'oxygène, sécurisés par une corde de 15 mètres amarrée au ponton aménagé tout spécialement à l'automne dernier et sous la vigilance d'un spécialiste, deux férus de plongée se sont adonnés à leur passion pendant près d'une demi heure dans une eau à un degré... ! Cette activité est proposée par l'Office de tourisme de Châtel.



### UN RADAR SUR LES PISTES

CHATEL : Une zone est destinée à tester la vitesse – Pas de PV en perspective, mais l'opération se veut pédagogique.

Dans le cadre des actions de prévention préconisées par le Syndicat national des téléphériques de France, un partenariat vient de se mettre en place entre la station de Châtel et la société Alpina qui se traduit par l'ouverture ces jours derniers d'une piste au lieu-dit Chalet neuf, sur le domaine de Super Châtel, exclusivement réservée aux tests de vitesse. Les skieurs qui s'interrogent sur leur capacité de descente, peuvent utiliser cet espace pédagogique et ludique, long de 30 m et qui affiche à l'arrivée la vitesse prise quelques mètres plus haut par une cellule. « Nous allons mettre un compteur ces jours prochains afin de connaître le nombre de passages sur cette installation » indique le directeur des pistes Nicolas RUBIN. Châtel est la seule station de Hte Savoie à posséder ce matériel. Là au moins, on peut se faire flasher sans risquer de PV !

# 14ème TROPHEE DE SKI DES RESIDENTS

Le Trophée de ski des résidents s'est déroulé sur le stade du Linga parfaitement préparé et récemment enneigé pour le plus grand plaisir des participants au nombre de 90 !

La course tracée par l'ESF et chronométrée par le ski club de Châtel a ravi tous les concurrents et une fois encore montré l'excellent niveau de certains d'entre eux. Le temps de base établi par Jocelin Burnet mettait en effet la barre très haut et malgré cela une flèche d'or et onze flèches de vermeil ont été validées. Par ailleurs les « Kadors », catégorie constituée par les résidents moniteurs de l'ESF ou compétiteurs de haut niveau, ont apporté à cette course le côté amusant et convivial qu'elle doit absolument garder en courant affublés de déguisement de saison, bien qu'originaux, en bonhomme de neige ou en portant un sapin de Noël par exemple ! Cela ne les empêchant pas d'ailleurs de réaliser des temps fort honorables ! La bonne humeur a continué de caractériser la suite des réjouissances, à savoir la remise des prix sous le chapiteau du Linga, (voir les liste des donations ci-après) avec chocolat et vins chauds. La course était une nouvelle fois très largement dotée (voir la liste des dotations ci-après) Cela a d'ailleurs été chaleureusement souligné par le Président Gérard VAN LOO, qui a procédé à cette remise des prix, en présence de Philippe THOULE, maire de Châtel.

## RESULTATS OFFICIELS

### PETITS PIOUS GARCONS

Bianchi Arnaud	44,03
Benichou Thomas	59,02

### PIOUPIOUS GARCONS

Blondeau Martin	39,49
Maurice Alexis	42,28
Schwartz Cyvarin	46,66

### PIOUPIOUS FILLES

Huberschwiller	41,92
Antoine Alexia	47,58
Devillers Anaïs	48,90

### RAZMOKETS GARCONS

Tournoux Yann	40,89
Masline Pierre	43,59
Blery Florian	44,63

### RAZMOKETS FILLES

Van Loo Caroline	40,41
Evrard Valentine	42,36
Hartmann Marie	42,75

### DAMES 1

Barbarot Anne	45,16
Benichou Nathalie	47,06
Jouvenet Isabelle	49,71

### DAMES 2

Cornuau Patricia	45,20
Fourot Catherine	48,90
Gouin Mireille	50,62



### HOMME 1

Delaporte Frédéric	44,82
Tournoux Hervé	45,67
Devillers J.Michel	47,46

### HOMME 2

Huberschwiller	47,02
Van Loo Gérard	52,85
Masline Patrice	52,97



### GARCONS CLASSES

Fourot Jérémy	35,59
Hartmann Jérôme	35,82
Combre Arnaud	36,19

### FILLES CLASSEES

Barbarot Aline	38,41
Bianchi Marion	39,21
Cornuau Noémie	40,11



### HOMME CLASSES

Cordonnier Gérard	39,92
Jouvenet J.Pierre	44,47
Kiehl Fabrice	46,67

### KADORS

Gouin Justin	34,46
Roquigny Emm.	35,86
Holstein Stephane	36,40



## REMERCIEMENTS POUR LES DOTATIONS DE :

MAIRIE DE CHATEL • OFFICE DE TOURISME • REMONTEES MECANIQUES • RADIO CHATEL • CREDIT AGRICOLE de SAVOIE • CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE • A.A.R.C.A. • A.A.R.C. • La LAVANDIERE • GATITA • O PAYS DE CHATEL • La PIVOTE • Coiffure MARTINE • Miel ANNE MELLA • ALAIN (fromager du marché) • DELICES DE CHATEL • SOGESTOB • SAVOY TRANSACTION • INTERMARCHÉ • Boulangerie GRILLET • Pharmacie de Châtel • Sherpa • VERTIGE • Esthétique PETALE - Restaurants : PLAINE DRANSE • LA PERDRIX BLANCHE • LA FLAMBEE • LE PIERRIER • MILLE PATES • LA GALETTIERE • le FIACRE • Crêperie GRILLET Magasins de sports : RICHARD SPORT • GERMAIN SPORT • Daniel CRUZ • VERTICAL HORIZON • N.R.J. • CREPY SPORT • TWINNER MESIERE